

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 900-2023

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 23 octobre 2023, le conseil de cette Municipalité a adopté le **Règlement numéro 900-2023 établissant la tarification au centre de ski Saint-Georges**.

QUE toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Saint-Georges,
ce 1^{er} jour de novembre 2023.**



**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**